

Le dit Antoine Chaval, ayant été assermenté dit que le contenu des présentes est vrai en ayant eu lecture et ayant signé.

OL. CHAMARD, J. P.

Je soussigné, Isaac Marchessault, forgeron de St. Ours certifie que le 23 novembre 1837, j'ai assisté et pris part à la bataille qui a eu lieu à St. Denis entre les troupes et les citoyens de St. Denis et des paroisses environnantes.

Le dit Isaac Marchessault, ayant été assermenté par devant moi déclare que le contenu des présentes est vrai, en ayant eu lecture et ayant signé.

Louis Morel, J. P.

Je Olivier Guy de la paroisse de St. Antoine certifie le 23 novembre 1837, avoir rencontré entre neuf et dix heures du matin, monsieur Papineau avec un autre individu, monsieur Papineau avec un autre individu, les deux à cheval dans le haut de St. Denis, en me rendant au village de St. Denis pour prendre part à la bataille.

Le dit Olivier Guy ayant été assermenté, déclare que le contenu des présentes est vrai après en avoir eu lecture, et ayant déclaré ne savoir signer il a fait sa marque.

D. BOURDAGES, J. P.

St. Antoine, 26 août 1848.

Je Alexandre Cazavant dit Ladébauche cultivateur de St. Antoine, certifie que le 23 novembre 1837, j'ai assisté à la bataille qui a eu lieu à St. Denis. Je me suis tenu la plus grande partie du temps dans la maison de M. St. Germain, occupé à distribuer des cartouches et des munitions aux combattants.

Le dit Alexandre Cazavant dit Ladébauche ayant été assermenté déclare que le contenu des présentes est vrai en ayant eu lecture et ayant déclaré ne savoir signer.

D. BOURDAGES, J. P.

St. Antoine, 20 août, 1849.

Je François Marcotte, cultivateur, de St. Antoine, certifie que le 23 novembre 1837, j'ai assisté à la bataille de St. Denis. Je suis entré dans la maison de M. St. Germain comme la bataille allait commencer.

Le dit François Marcotte, ayant été assermenté, déclare que le contenu des présentes est vrai en ayant eu lecture et ayant déclaré ne savoir signer.

D. BOURDAGES, J. P.

St. Antoine, 20 août 1849.

Je Joseph Dupont, cultivateur de St. Antoine, certifie que le 23 novembre 1837, j'ai assisté à la bataille de St. Denis, dans la maison de M. St. Germain. Des le commencement de la bataille j'ai vu MM. Georges et Henry Cartier combattant d'une des fenêtres du pignon de la maison.

St. Germain, j'ai aperçu le Docteur Nelson à cheval venant d'un devant des troupes. Lorsqu'il est arrivé vis-à-vis la maison de M. St. Germain, il est descendu de son cheval, est resté à la maison de M. St. Germain et n'a pas continué jusqu'à moi.

Le dit François Marcotte étant dûment assermenté déclare que le contenu des présentes est vrai en ayant eu lecture et ayant signé.

D. BOURDAGES, J. P.

Je Olivier Joubert, potier de St. Denis, certifie qu'une demi heure environ après le commencement de la bataille à St. Denis le 23 novembre 1837, je me trouvais à la maison du docteur Nelson, lorsqu'une personne que au meilleur de ma connaissance, j'ai reconnu pour M. Papineau, a dit "je vais prendre un cheval".

Olivier Joubert ayant été assermenté dit que le contenu des présentes est vrai en ayant eu lecture et a dit ne savoir signer.

OL. CHAMARD, J. P.

St. Denis, 19 août 1848.

Quelque temps après que M. Lappare, s'est retiré en cette ville pour s'y établir, j'eus l'honneur de recevoir une visite de lui et dans le cours de notre conversation nous eûmes occasion de faire allusion à la bataille de St. Denis, il me dit qu'il était présent à l'engagement dans la maison de Madame St. Germain.

Le dit Pierre Paré, ayant été assermenté, déclare que le contenu des présentes est vrai en ayant eu lecture, et a fait sa marque.

OL. CHAMARD, J. P.

St. Denis, 19 août 1848.

Je, Joseph Roberge, actuellement de Montréal, et croisant traverser entre St. Antoine et St. Denis, certifie que le 23 novembre 1837, entre 9 et 10 heures du matin, j'ai traversé en face, M. Georges Cartier avec une vingtaine de citoyens de St. Antoine qui se rendaient à St. Denis pour rencontrer les troupes.

Le dit Joseph Roberge, ayant été assermenté, déclare que le contenu des présentes est vrai en ayant eu lecture et a fait sa marque.

OL. CHAMARD, J. P.

St. Denis, 19 août 1848.

Je, Joseph Roberge, actuellement de Montréal, et croisant traverser entre St. Antoine et St. Denis, certifie que le 23 novembre 1837, entre 9 et 10 heures du matin, j'ai traversé en face, M. Georges Cartier avec une vingtaine de citoyens de St. Antoine qui se rendaient à St. Denis pour rencontrer les troupes.

Le dit Joseph Roberge, ayant été assermenté, déclare que le contenu des présentes est vrai en ayant eu lecture et a fait sa marque.

OL. CHAMARD, J. P.

St. Antoine, 20 août 1849.

Je, Joseph Dupont, cultivateur de St. Antoine, certifie que le 23 novembre 1837, j'ai assisté à la bataille de St. Denis, dans la maison de M. St. Germain. Des le commencement de la bataille j'ai vu MM. Georges et Henry Cartier combattant d'une des fenêtres du pignon de la maison.

la tête du mouvement; il était connu que M. Papineau était à St. Denis avant la bataille depuis plusieurs jours organisant des moyens de résistance. J'ai connu en 1837, le notaire Lappare établi à St. Denis depuis quelque temps, c'était un notaire sans pratique, ne commandant point d'influence et dont personne ne paraissait s'occuper.

Le dit Joseph Dupont ayant été assermenté déclare que le contenu des présentes est vrai, en ayant eu lecture et ayant déclaré ne savoir signer.

D. BOURDAGES, J. P.

Je, François Galbois, menuisier et voiturier de St. Ours, certifie que le 23 novembre 1837, j'ai assisté et pris part à la bataille, et je me suis tenu la plus grande partie du temps dans la maison de Mme St. Germain. Avant la bataille, le docteur Nelson était allé au-devant des troupes, j'étais un de ceux qui l'accompagnait.

Le dit François Galbois, ayant été assermenté, déclare que le contenu des présentes est vrai, en ayant eu lecture, et a fait sa marque.

D. BOURDAGES, J. P.

Je, Pierre Paré, horloger de St. Denis, certifie que j'ai assisté et pris part à la bataille de St. Denis le 23 novembre 1837, j'ai été tout le temps dans la grande maison de Mme St. Germain.

Le dit Pierre Paré, ayant été assermenté, déclare que le contenu des présentes est vrai, en ayant eu lecture, et a fait sa marque.

D. BOURDAGES, J. P.

Je, Joseph Roberge, actuellement de Montréal, et croisant traverser entre St. Antoine et St. Denis, certifie que le 23 novembre 1837, entre 9 et 10 heures du matin, j'ai traversé en face, M. Georges Cartier avec une vingtaine de citoyens de St. Antoine qui se rendaient à St. Denis pour rencontrer les troupes.

Le dit Joseph Roberge, ayant été assermenté, déclare que le contenu des présentes est vrai, en ayant eu lecture et a fait sa marque.

OL. CHAMARD, J. P.

St. Denis, 19 août 1848.

Je, Joseph Roberge, actuellement de Montréal, et croisant traverser entre St. Antoine et St. Denis, certifie que le 23 novembre 1837, entre 9 et 10 heures du matin, j'ai traversé en face, M. Georges Cartier avec une vingtaine de citoyens de St. Antoine qui se rendaient à St. Denis pour rencontrer les troupes.

Le dit Joseph Roberge, ayant été assermenté, déclare que le contenu des présentes est vrai, en ayant eu lecture et a fait sa marque.

OL. CHAMARD, J. P.

St. Denis, 19 août 1848.

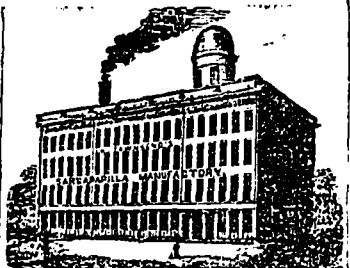
Je, Joseph Roberge, actuellement de Montréal, et croisant traverser entre St. Antoine et St. Denis, certifie que le 23 novembre 1837, entre 9 et 10 heures du matin, j'ai traversé en face, M. Georges Cartier avec une vingtaine de citoyens de St. Antoine qui se rendaient à St. Denis pour rencontrer les troupes.

Le dit Joseph Roberge, ayant été assermenté, déclare que le contenu des présentes est vrai, en ayant eu lecture et a fait sa marque.

OL. CHAMARD, J. P.

St. Denis, 19 août 1848.

Je, Joseph Roberge, actuellement de Montréal, et croisant traverser entre St. Antoine et St. Denis, certifie que le 23 novembre 1837, entre 9 et 10 heures du matin, j'ai traversé en face, M. Georges Cartier avec une vingtaine de citoyens de St. Antoine qui se rendaient à St. Denis pour rencontrer les troupes.



SALSEPAREILLE DU DR. TOWNSEND, Médecine la plus Extraordinaire du Monde. (NOUVELLE SERIE.)

CET EXTRAIT dont la vente en Canada a acquis depuis l'année dernière des proportions immenses, se vend en BOUTEILLES d'une PINTÉE, 4 de Gallon, il est six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre.

MÉDECINE DU PRINTEMPS ET DE L'ÉTÉ. Tout le monde connaît, non seulement comme purifiant tout le système et donnant des forces aux personnes, mais comme renouvelant le mauvais sang en un sang riche et pur; qualité que n'a aucun autre médicament.

CORDIAL FORTIFIANT. Puisqu'elle renouvelle et fortifie le système, donne de l'activité aux membres et augmente les forces du système en reculant d'une manière tout à fait extraordinaire.

CRACHÈMENT DE SANG. New-York, 25 avril, 1848. Au Dr. Townsend.—Je suis porté à croire que votre Salsepareille sera le remède qui sauvera la vie à un grand nombre de personnes.

Aux Mères et aux Dames Mariées. Cet extrait de Salsepareille est expressément préparé pour les maladies de femmes.

NOTA.—On garantit véritablement (Genuine) tous les remèdes pris dans la Pharmacie. Les personnes qui achèteront des médicaments pourront consulter le Médecin gratis.

COMPAGNIE DE LA CITÉ. La Compagnie sera prête à introduire dans la principale rue de la Cité, un gaz pur et brillant vers la fin du mois prochain.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

OPINION DES MEDECINS. Le Dr. Townsend reçoit des ordres journaliers de la plus grande partie des médecins de la ville de Montréal, pour prescrire la Salsepareille de Dr. Townsend comme étant une des meilleures préparations officines en vente.

ASYLE DE BEAUPORT POUR LES ALIÉNÉS. VIS est donné par les présentes que le nombre de patients actuellement maintenus à l'Asyle temporaire de Beauport au moyen des fonds votés par la Législature de cette province est complet, nulle demande d'admission ne sera enregistrée dans le livre consacré à cet objet.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.

AVIS. EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie.